

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le samedi 20 juin 2020 à 10h00 en visioconférence, Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère France Robillard Pariseau et Corina Lupu, messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Simon Leclerc, Directeur général et secrétaire-trésorier, également présent, agit comme greffier.

Absent : Aucune

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020
4. Approbation des comptes
5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 juin 2020
6. Embauche emploi étudiant
7. Dérogation mineur, 564, rue de l'Original
8. Dérogation mineur 588, rue du Bonheur
9. Dérogation mineur 15, 12e Avenue
10. Dérogation mineur 40, chemin du Village
11. Dérogation mineur 75, rue Chisholm
12. Dépôt du rapport du service de l'urbanisme
13. Avis de motion - règlement 2016-29, division du territoire
14. Adoption - modifications projet de règlement 2016-29-2, division du territoire
15. Affaires nouvelles
16. Documents déposés
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 10h15.

2020-06-92

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2020

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unaniment résolu :

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

2020-06-93

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Roch et unanimement résolu :
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-06-94

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020 avec les documents de l'assemblée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Pariseau et unanimement résolu :
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juin 2020 soit approuvé tel que rédigé.

2020-06-95

4. Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par le directeur général au montant total de 89 466,56\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	22 mai au 20 juin 2020	7 619,56\$
Déboursés	Au 20 juin 2020	66 723 \$
Masse salariale	Du mois de mai 2020	15 124 \$
Total		<u>89 466,56\$</u>

2020-06-96

5. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 20 juin 2020

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 20 juin 2020.

2020-06-97

6. Embauche emploi étudiant

CONSIDÉRANT le processus de recrutement pour combler 2 postes étudiants;

CONSIDÉRANT les 4 candidatures rencontrés en entrevue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Robillard Pariseau et unanimement résolu que ce Conseil :

Autorise l'embauche de Leighton Geraghty au poste de préposé – voirie, parc et espaces verts dans le cadre d'un emploi étudiant saisonnier.

2020-06-98

7. Dérogation mineur, 564, rue de l'Original

Identification du site concerné :

Matricule : 3082-06-2434

Cadastre : Lot : 5708123

Adresse : 564, rue de l'Original

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un hangar à bateau sur la terre ferme, d'une superficie de 250 m² et d'une hauteur de 9 m.

Considérant, que le bâtiment projeté est d'une superficie de beaucoup supérieure aux normes encadrant les bâtiments résidentiels sur le territoire de Lac-des-Seize-îles.

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté a pour but d'entreposer les bateaux du propriétaire et de ses voisins.

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 26 mai 2020 annonçant la dérogation mineure 2020-006;

CONSIDÉRANT la recommandation négative du CCU le 27 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller David Estall, il est unanimement résolu de refuser la demande de dérogation mineur pour la construction d'un hangar à bateau sur la terre ferme, d'une superficie de 250 m2 et d'une hauteur de 9 m.

2020-06-99

8. Dérogation mineur 588, rue du Bonheur

Identification du site concerné :

Matricule : 2982-14-8932-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5708626

Adresse : 588, rue du Bonheur

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux abris à bateau, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre une hauteur de 4,5 mètres ainsi qu'une structure ouverte permanente sans mur. La demande du requérant affecte la disposition de l'article 10.2 du règlement de zonage numéro 2019-103 qui stipule que :

➤ Un abri à bateau doit avoir une hauteur maximale de 2.5 mètres ;

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 26 mai 2020 annonçant la dérogation mineure 2020-007;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 27 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Claude Pariseau, il est unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineur pour la construction d'un abri à bateau dans le littoral avec une hauteur maximale de 4,5 mètres ainsi qu'une structure permanente sans mur.

2020-06-100

9. Dérogation mineur 15, 12e Avenue

Identification du site concerné :

Matricule : 2881-73-0596-0-000-0000

Cadastre : Lot : 5709503

Adresse : 12e Avenue

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une galerie d'environ 4 mètres carrés en bande riveraine.

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 26 mai 2020 annonçant la dérogation mineure 2020-008;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU à la séance du 27 mai 2020.

CONSIDÉRANT que le dossier d'exploitation touristique n'est pas déterminé sur le territoire de Lac-des-Seize-Îles.

CONSIDÉRANT que l'usage commercial est autorisé à Wentworth-Nord;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère France Robillard Pariseau, il est unanimement résolu de refuser la construction d'une galerie ayant pour but de relier la galerie intégrer au bâtiment du territoire de Wentworth-nord au balcon du bâtiment du côté du Lac-des-Seize-Îles.

2020-06-101

10. Dérogation mineur 40, chemin du Village

Identification du site concerné :

Matricule : 2987-89-6646

Cadastre : Lot : 5708263

Adresse : 40, chemin du Village

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure aux dispositions spécifiques relatives aux garages, indiquées au tableau de l'article 10.2 du Règlement de zonage 2019-103, afin de permettre un agrandissement pour une superficie totale d'un maximum de 95 m2.

CONSIDÉRANT que l'avis public a été affiché le 26 mai 2020 annonçant la dérogation mineure 2020-009.

CONSIDÉRANT, que le garage actuel est d'une superficie de 67 mètres carrés et est implanté en cour avant à 6,64 mètres de la ligne avant.

CONSIDÉRANT, que l'agrandissement proposé se ferait vers l'arrière de l'actuel garage et que cette section serait peu visible de la rue.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du CCU à la séance du 27 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Roch, il est unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure et de permettre la construction d'un agrandissement au garage existant pour une superficie totale maximale de 95 mètres carrés.

2020-06-102

11. Dérogation mineur 75, rue Chisholm

Identification du site concerné :

Matricule : 2881-96-1162

Cadastre : Lot : 5709514

Adresse : 75, rue Chisholm

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure à la hauteur maximale de bâtiment. Autoriser la construction d'un agrandissement du bâtiment principal dont la section d'agrandissement projetée serait d'une hauteur de 10 mètres, contrairement à Annexe B - Grilles des usages et normes du règlement de zonage no.2019-103

CONSIDÉRANT, que l'avis public a été affiché le 26 mai 2020 annonçant la dérogation mineure 2020-010.

CONSIDÉRANT, que le projet d'agrandissement comporte une section de deux étages en plus de l'aménagement d'un garage au niveau du sous-sol.

2020-06-106

18. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Corina Lupu et unanimement résolu que la séance soit levée, il est 11h35.

Séance en enregistrement audio.